Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 013-241300425-20230331-2023_02_09-DE

Syndicat Intercommunal du Grand Vallat

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 17h00 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

N°23.02.09

Nombre de membres en exercice : 12
Date de convocation du Comité Syndical : 24 mars 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents Excusés	

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Sylvie SOUCHON, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE:
Christian TANTI, Joseph CASSARO

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2022.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

Déclare que le compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 du Syndicat n'appelle ni d'observations, ni réserves de la part des membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Président, Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le :..... et de la publication le :.....

Syndicat Intercommunal du Grand Vallat - SIGV - 13109 Simiane-Collongue

Richard MALLIÉ,
Président